Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20211018-Delib202150-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Rhône

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Convocation du 13 octobre 2021.
L'an deux mil vingt et un, le 18 octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :
Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT et Florence RIUS.
Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés :
Absent : Olivier CHAMBE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M.Vincent LABOURIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

2021-51/ DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES LOCAUX UTILISES PAR LA MJC EVEUX FLEURIEUX AVEC LA MAIRIE D'EVEUX

Rapporteur : Mme BOUCHET

VU le projet de convention,
Considérant que la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle ne doit pas porter seule les dépenses liées au frais de nettoyage des locaux utilisés par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement alors que la MJC Eveux Fleurieux, la mairie d'Eveux et la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle ont signé une convention relative au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022,
Dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement, la MJC Eveux Fleurieux utilise les locaux scolaires.
Deux agents de la mairie de Fleurieux assurent le nettoyage de ces locaux le mercredi et pendant

les vacances scolaires.
Des enfants d'Eveux étant accueillis par la MJC, il a été convenu avec la mairie d'Eveux que ces derniers participaient au financement des agents au prorata du pourcentage d'enfants Eveusiens fréquentant l'accueil de loisirs sans hébergement sur la période 2020-2021.
Le montant de participation pour la période 2020-2021 s'élève à 1228.79 euros.
Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➢ d'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative à l'entretien des locaux avec la MJC Eveux Fleurieux et la mairie d'Eveux pour la période 2020-2021.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATALLA